

La bataille sans larmes

A l'origine de cette journée, la Révolution Française, qui ne semble pas encore s'essouffler. Nous sommes en 1793. On arrête quantité de suspects. On arrête même des députés lorsqu'ils sont girondins (arrestations du 2 juin 1793). A l'époque, c'est vrai que les Girondins représentaient la classe qui avait le plus profité des réformes de 1789. Du coup, ils repoussent toute évolution vers une véritable démocratie sociale. Se méfiant des penchants insurrectionnels du peuple parisien, ils préfèrent s'appuyer sur la province. A leur tête, Buzot, député d'Evreux, réfugié à Caen, qui tente d'organiser l'insurrection des départements de l'Ouest. Dans l'Eure, Evreux et Pont-Audemer adhèrent à son mouvement. Vernon et Les Andelys s'y refusent et continuent de soutenir la Convention.

Le 12 juillet, l'armée des fédérés de Normandie est à Evreux. A sa tête, le comte de Puyssaye, un homme du pays. A Evreux, il dispose de 2 000 hommes qui peuvent, s'ils ne tardent pas, investir Vernon, sans coup férir, car la garnison de la ville ne compte que quelques centaines de gendarmes, sans chef, sans ordre et avec peu d'armes. Prendre Vernon, c'était s'infiltrer dans la vallée de la Seine et couper le ravitaillement de Paris.

Conduite par Joseph de Puyssaye, l'avant-garde des fédérés, partie d'Evreux le 12 juillet, se dirige donc vers Vernon en deux colonnes, l'une par Pacy-sur-Eure, l'autre par Cocherel. Les cavaliers de cette dernière atteignent les abords de Brécourt tandis que l'infanterie de la première occupe Pacy. Elle ne se remet en marche que le lendemain, samedi 13 juillet, vers le milieu du jour, en direction de Vernon. La chaleur étant accablante, les fédérés décident, alors, de bivouaquer dans la cour du château de Brécourt rencontré en chemin. Brécourt était, à mi-chemin, une halte trop tentante.

Apercevant les hommes de Puyssaye, quelques conventionnels, lancés en avant-garde, se replient aussitôt dans la forêt de Bizy, non sans avoir, au préalable tiré quelques coups de fusil. Ils décrochent, avec d'autant plus de vivacité, qu'ils constatent que l'ennemi dispose d'un canon avec lequel les fédérés ripostent. Un seul coup suffit pour effrayer chevaux et cavaliers vernonnais qui s'enfuient donc, provoquant dans la pagaille la chute d'un cavalier mal assuré sur sa monture. Ce fut le seul blessé de la journée.

Cet échange de coups sans résultats auraient dû encourager les fédérés à marcher sur Vernon. Mais, il n'en fut rien. La faute à la canicule ! Il faisait vraiment trop chaud. Les hommes ont faim et soif. On décide donc de bivouaquer à l'ombre des tilleuls.

Les voitures restent en colonne sur la route. Les hommes se relaient pour la « corvée » de cave. Les officiers, aussi assoiffés que leurs hommes, s'installent au château et dans les fermes voisines pour se désaltérer et se reposer. Toute la troupe apprécie vraiment la cave du château qui contenait, selon un inventaire dressé en 1792 : « 280 bouteilles de bon vin, tant rouge que blanc et un demi-muid de vin rouge bon, loyal et marchand ». « Et c'était sans compter sur les tonneaux de cidre découverts aux communs ! »

L'inventaire avait été dressé le 11 décembre 1792, en vue de la vente du domaine comme bien national, suite au départ à l'étranger du propriétaire de l'époque, le fils du marquis de Bouville. Le domaine de Brécourt fut vendu par adjudication le 16 fructidor, an 8, à Charles Félice, entrepreneur de l'habillement et de l'équipement des armées. Cet inventaire, conservé aux archives de l'Eure, donne beaucoup de détails sur la répartition des pièces et sur le mobilier. Il est surtout prolixe en renseignements sur les tentures et rideaux qui décoraient les salons et les chambres. Il nous renseigne évidemment sur le contenu de la cave.

C'est donc entre la date de cet inventaire et celle de la vente qu'eut lieu cet événement tragi-comique que l'on baptisa « bataille sans larmes ».

Pendant ce temps, à Vernon, c'est la panique car les éclaireurs ont répandu la terreur dans la ville. Le tocsin sonne dans l'angoisse de l'arrivée des troupes fédérées. Vers le milieu de la journée, les vernonnais avaient, entre temps, reçu quelques renforts : une centaine de hussards et un bataillon d'infanterie, venus de Paris, sous les ordres du commandant Imbert. Encouragés par cette arrivée de renforts, les Conventionnels vernonnais se décidèrent à tenter une sortie en direction de la forêt de Bizy et à la tombée de la nuit, avancèrent deux pièces de canon à la lisière du bois. Lorsque ces canons, deux vieux pierriers, ouvrirent le feu, ce fut la grande panique au château de Brécourt, parmi les fédérés avinés qui sommeillaient sous les tilleuls. Toute l'armée des fédérés, officiers, hommes, chevaux, voitures, s'enfuit en désordre et ne s'arrêta pas avant Evreux. La déroute était totale ! Il ne restait plus aux hommes de la Convention qu'à occuper le terrain conquis, sans oublier, évidemment de mettre en perce les fûts qui n'avaient pas été consommés.

Une sympathique bataille où le cidre et le vin coulèrent à la place du sang ! L'histoire régionale se souvient encore de ce combat sous le nom de « bataille sans larmes ». On peut imaginer, aujourd'hui, ce qu'aurait pu être la conséquence de cet « affrontement » si les fédérés avaient été résolus à se battre ! Brécourt s'insère, en fait, à un des grands tournants de la Révolution ? C'est en effet ce jour 13 juillet 1793 que Charlotte Corday partit de Caen pour aller poignarder Marat. Les deux événements ne sont pas sans liens dans leur préparation comme ils l'auraient été dans leurs conséquences si les fédérés avaient occupé Vernon.

Il fallut néanmoins dresser un nouvel inventaire du château avant la vente de Fructidor, an 8 ; il n'y fut plus question des 280 bouteilles de vin tant rouge que blanc. Par contre, l'inventaire constatait que le mobilier avait été pillé, les portes défoncées, les tentures arrachées.

Il n'y eut ni tués ni blessés, mais Auguste Ducôté, maire de Brécourt, ne parvint pas avant longtemps à se remettre de ses émotions. Témoins, de nombreuses lettres et pétitions aux « citoyens Administrateurs du département de l'Eure ». Cette correspondance est assez éloquente :

« Auguste Ducôté, cultivateur et maire de la commune de Brécourt, vous expose que, le 13 juillet 1793, jour à jamais mémorable dans les annales de la République par la contre-révolution qui s'est opérée entre les départements de l'Eure et du Calvados, lors de l'invasion de ces deux départements, le théâtre de la guerre fut la plaine de Brécourt, le château et ... mon domicile. Les rebelles après s'être emparés du château, s'emparèrent aussi de ma maison, pillèrent tout le mobilier, consommèrent tout ce que j'avais, s'emparèrent de mes bestiaux, etc. ...Il ne m'était rien resté ; si mes parents et mes amis ne m'eussent assisté dans mon adversité, je serais réduit à la dernière misère ... ».

Suit la liste complète (48 articles) de tout ce qui fut dérobé chez le plaignant : 12 douzaines de chemises ... des habillements de femmes ... 30 livres de chandelles ... les écharpes du maire et de l'adjoint ... 300 pièces de volaille, sans oublier 3 pièces de vin, 30 muids de cidre et 10 pots d'eau de vie !

Annexe : extraits du nouveau registre établi après les événements

N.B. Les textes ont été, ci-dessous, corrigés des fautes d'orthographe fréquentes à l'époque.

Registre de la Municipalité de Brécourt, ce 14 juillet 1793, l'an II de la République Française, une et indivisible ;

Signé : Auguste DUCOTE, Maire

Le présent registre, côté et paraphé par nous, maire et officiers municipaux de cette commune pour servir aux affaires municipales de cette paroisse, contient quatre-vingt-quatorze feuillets pour servir à compter du jour ci-dessus au lieu et place de celui qui a été pris dans le pillage.

Signé : Auguste DUCOTE maire.

Le dimanche 14 juillet, an II de la République française une et indivisible, le lendemain du combat donné sur le territoire de la commune de Brécourt entre l'armée des insurgés du département et l'armée patriote, quelques corps de troupe de l'armée patriote se sont portés avec fureur dans la maison du citoyen Auguste DUCOTE, fermier dans la dite commune, n'écoutant point la voix de l'humanité, après s'être repais des bienfaits donnés avec largesse de la part du citoyen DUCOTE, ils se sont livrés, non seulement au pillage, mais encore à une dévastation complète de sa dite maison, tel qu'il est dépeint ci-dessous.

- Article 1° sur 12 chevaux que nous avons, quatre des meilleurs avec leurs harnais ont été enlevés
- 2° onze cent bottes de sainfoin nous ont été mangées et gaspillées par l'artillerie et la cavalerie
- 3° cent vingt boisseaux d'avoine (mesure de 18 pots au boisseau) ont été perdus
- 4° treize cents livres de porc salé
- 5° trente muids de cidre, dont une partie des tonneaux se trouve brisés
- 6° vingt quintaux tant de blé que de farine
- 7° trois pièces de bon vin vieux
- 8° douze lits garnis de leurs matelas, lits de plumes, traversins, draps et couvertures
- 9° quatre cents aunes de toile de chanvre et lin
- 10° trente paires de draps
- 11° vingt douzaines de serviettes
- 12° quarante nappes
- 13° dix-huit douzaines de chemises
- 14° tous les habits de quatre citoyens, avec leurs chapeaux, bas, souliers, mouchoirs de poche et de cou
- 15° tous les habits de quatre citoyennes avec leurs bas, souliers, mouchoirs de cou et leurs coiffures
- 16° toute la batterie de cuisine
- 17° quarante livres de chandelle
- 18° soixante livres d'huile
- 19° vingt livres de savon

- 20° dix pots d'eau de vie
- 21° douze livres de sucre
- 22° trois cents pièces de volailles
- 23° trois montres d'argent
- 24° six paires de boucles d'argent, dont trois à souliers et les autres à jarretières
- 25° trois cent trente livres en assignats
- 26° vingt-quatre bonnets de coton
- 27° deux écharpes, celles du maire et du procureur de la commune
- 28° soixante livres de beurre fondu
- 29° cent livres de graisse fondue
- 30° trente livres de vieil oint
- 31° une selle à bidet avec sa bride et deux paires de bottes
- 32° l'enlèvement des registres, titres et papiers de propriété
- 33° le registre de la municipalité et autres papiers de la municipalité
- 34° armoires et commodes forcées
- 35° deux horloges, l'une brisée et l'autre emportée
- 36° trois fusils et deux pistolets de poche
- 37° trois cents bouteilles de gros verre avec trente-six verres à boire
- 38° une petite charrette montée de ses roues et de son essieu de fer

Omission des pertes reconnues après le détail ci-dessus :

- 1° vingt sacs servant au transport des grains aux halles
- 2° soixante livres de cuir de bœuf
- 3° quatre-vingt livres de cordage
- 4° environ cinq à six cents livres de fer
- 5° une bibliothèque d'environ cent volumes concernant l'agriculture, les bestiaux et l'histoire
- 6° un manteau de drap bleu
- 7° environ deux cent cinquante à trois cents livres de fil de chanvre et lin
- 8° environ cent cinquante livres de filasse
- 9° une bâche et une prolonge
- 10° l'enlèvement des registres et papiers de la fabrique

Le total de l'omission ci-dessus se monte à la somme de mille sept cent cinquante-cinq livres.

Nous experts soussignés, après nous être transportés dans les grains du suppléant, sur la réquisition qu'il nous a faite, nous avons constaté et évalué la perte et le dommage que l'armée lui a faits dans ses grains à la somme de six mille six cents livres, ce que nous avons signé le vingt-trois juillet mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la République Française une et indivisible ;

Le total général des pertes ci-dessus énoncées se monte à la somme de vingt-huit mille sept cent cinquante-cinq livres sans y comprendre les effets qui ont été rapportés du camp par ordre du chef.

Le présent détail certifié véritable par nous, Maire et officiers municipaux et habitants de cette commune ayant connaissance et ayant vu de nos yeux ce désastre.

*Signé : Auguste DUCOTE Maire Louis Pierre PERNELLE
MASSON curé Pierre DUCOTE Thomas DUCOTE p.c.r.*

Le même jour du dimanche quatorze juillet 1793, l'an 2 de la République française, le château de cette commune a été aussi pillé de tous les meubles et effets qui étaient recensés dans la dite maison, une partie brisée, l'autre emportée ainsi qu'une caisse de papiers qui étaient sous cachet du citoyen commissaire qui a fait la vente, la susdite caisse cassée, brisée et les papiers déchirés et emportés tel que nous l'avons vu de nos yeux, ainsi que les habitants de cette commune et différentes autres personnes. C'est pourquoi nous avons dressé le présent pour valoir et servir ce que de raison à Brécourt, ce 23 juillet 1793, l'an 2 de la République une et indivisible. Omis que le pillage a été fait par les troupes qui étaient campées sur notre territoire à savoir les chasseurs et les hussards.

*Signé : Auguste DUCOTE Maire Thomas DUCOTE p.c.r.
Louis Pierre PERNELLE*

N.B. Il faut noter que dans cette dernière pétition, rédigée 9 jours après la bataille de Brécourt et alors que le mouvement fédéraliste n'est pas complètement réduit, DUCOTE rend responsable du pillage de sa ferme et de ses récoltes, les troupes de la Convention. Il changera d'avis 4 mois plus tard.

En effet, le 27 brumaire, an II (17 novembre 1793), nouvelle pétition où Auguste DUCOTE chiffre chacun des articles de sa réclamation. Ainsi qu'on va le lire, il rend cette fois les rebelles, responsables.

Citoyens

Vous est remontré par le citoyen Auguste DUCOTE, cultivateur de la ferme de Brécourt et maire de ladite commune, canton de Vernon, district d'Evreux, que le treize juillet dernier, jour où s'est livrée la bataille donnée par les insurgés du département de l'Eure contre les troupes républicaines, les contrerévolutionnaires du département s'étant emparés du poste de Brécourt, le susdit jour, treize juillet, à deux heures de l'après-midi, la maison du suppliant n'a pas tardé à devenir par la force majeure, l'asile de volonté de cette troupe de rebelles ; mais le brillant de nos armes, commandé par des citoyens vigilants et éclairés, ont mis en fuite cette troupe de brigands qui est la seule cause de la dévastation complète de la maison du suppliant qui réclame, tant emporté que perdu, bu, mangé et gaspillé, il a perdu et réclame....

Savoir (etc. ...)

Et le 27 pluviôse an II (15 février 1794), dernière pétition de DUCOTE aux citoyens administrateurs du directoire du district d'Evreux séant à Vernon.

(N.B. A la suite du mouvement fédéraliste et pour punir la ville d'Evreux d'avoir acclamé BUZOT, l'un des chefs du mouvement fédéralistes, le directoire du district avait été donné à Vernon)

(Même exposé, mais nettement plus long, que dans la précédente pétition avec plus de précisions sur le déroulement de la bataille. Ducoté insiste surtout sur le pillage de sa ferme :

.....je vais mettre sous vos yeux, citoyens administrateurs, le résultat de mes pertes ; elles sont réelles puisqu'il ne m'était rien resté ; si mes parents et mes amis ne m'eussent assisté dans mon adversité, je serais réduit à la dernière des misères. Le tableau que je vous présente suffira pour vous en convaincre.

Il appert par le procès-verbal ci-joint que la perte faite en grains se monte à : 6 500

Un cheval et les harnais des deux autres 1000

Etc. etc.

Il a même le culot de rajouter (pourquoi pas !) :

8 journées de trois voitures perdues pendant la guerre : 240

Pour le temps perdu à trois chevaux pendant deux mois, que j'ai retrouvés 250

Dépense pour le rétablissement de mes chevaux qui étaient exténués 150

Total 17385

Si on continue la lecture des procès-verbaux de la municipalité lilliputienne de Brécourt, on trouve entre autres informations intéressantes :

« Du 27 décembre, vieux style, au 2 de la République une et indivisible, nous maire et procureur des communes de Douants (ancienne écriture de Douains !) et Brécourt, en vertu des décrets de la convention nationale relative aux « brûlements » des titres féodaux, avons, les jours, mois et an ci-dessus, brûlé les titres féodaux des communes de Douants et Brécourt, tels qu'ils nous ont été remis par le citoyen Baufils, chargé des pouvoirs de la citoyenne Bouville de Port-Mort ; etc. ...

Signé : Auguste DECOTE, maire de Brécourt
 JEANJEAN, maire de DOUANTS
 Thomas DUCOTE, p.c.r.”

N.B. Le 17 germinal, sont déposés aux archives, les meubles, objets en fer et argenterie; et le 13 floréal, an 2, la corde de la cloche et les titres de la Fabrique.

